



Paris, le 4 mars 2016

Évaluation du dialogue social et de la prise en compte des risques psychosociaux en DDI

FORCE OUVRIERE porte son diagnostic auprès de la mission inter-inspections !

Par [lettre du 22 janvier 2016](#), le Secrétaire général du gouvernement confie au comité inter-inspections couvrant les DDI une mission d'évaluation du dialogue social et de la prise en compte des risques psychosociaux, en visant un rendu au 30 juin 2016.

Avant d'engager ses travaux, et de se déplacer dans un certain nombre de DDI en rencontrant les membres des CT et CHSCT locaux, la mission a souhaité rencontrer les organisations syndicales siégeant au CT des DDI.

L'occasion pour FO d'opérer un rappel des précédents épisodes : à la fois de l'instance « CT des DDI » marquée par une jeune mais riche histoire, mais aussi et surtout des DDI elles-mêmes et de leurs personnels, livrés depuis 2010 à une interministérialité débridée et aux effets conjugués de la RGPP, de la MAP et de la réforme territoriale.

L'occasion d'illustrer en séance de nombreux rayons de ce musée des horreurs pour des services ayant perdu plus d'un tiers de leurs effectifs depuis 2010, livrant leurs agents à des jeux de mécano technocratique-budgétaires et à des repositionnements en cascade au gré des suppressions de missions, d'effectifs, d'implantations territoriales, ou au gré des chantiers de mutualisation !

Les conditions pour traiter de la question de la qualité du dialogue social ou de la prévention des risques psychosociaux sont claires pour FO :

- halte aux chantiers de démolition de missions et d'emplois publics !
- halte à la banalisation de l'identité professionnelle et des compétences des fonctionnaires !
- halte à la dégradation de leurs conditions de travail et de leurs rémunérations !

Oui l'État territorial a un avenir, un avenir pour lequel FO a posé son cahier des charges ([ici](#)), et ce sans opposer niveaux régionaux / départementaux ni passer par la case « coupure des agents de leurs ministères ».

Reste à lui donner un cap lisible et ambitieux !

Restent aussi à rétablir les moyens nécessaires à l'exercice des mandats syndicaux et au bon fonctionnement des instances de dialogue social, qui pour FO ne sont pas des chambres d'enregistrement.

Au premier rang desquelles le CHSCT des DDI dont FO a obtenu la création en 2015, et les CHSCT locaux, dont les membres doivent pouvoir bénéficier de l'affectation de droits supplémentaires en application de l'article 2 de l'arrêté du 27 octobre 2014 !

Concernant plus précisément la déclinaison de l'accord cadre sur la prévention des risques psychosociaux, les conditions de réussite posées par FO sont :

1. Une volonté politique de stabiliser le contexte institutionnel, organisationnel, les missions et les effectifs des DDI,
2. Une instance de pilotage global (un CHSCT national connecté aux CHSCT locaux et CHSCT-M pour ne pas exclure les agents des DDI et maintenir le lien ministériel),
3. Des moyens dédiés à tous les niveaux (financiers, formation, humains...),
4. Une feuille de route ambitieuse,
5. Des outils opérationnels à destination des acteurs oui, mais une boîte à outils utile uniquement à la condition d'un pilotage fort et un réel travail au sein des instances locales !

A ce stade, pour FO, seuls les points 2, 4 et 5 sont partiellement traités et restent à approfondir.

Par contre, aucune réponse satisfaisante sur les points 1 et 3 dans le contexte croisé réforme territoriale/rigueur budgétaire/revue des missions !

Et pourtant, la prévention des risques psychosociaux passe d'abord par le traitement des risques primaires, une nécessité démontrée lors du CT des DDI du 21 mai 2015, au travers d'un test en grandeur nature de tentative de réponse à certaines questions issues du projet de guide méthodologique pour la prévention des RPS qui sera diffusé prochainement aux DDI !

Un test (en savoir plus [ici](#)) qui a visiblement marqué les esprits... à défaut d'apporter des réponses à ce stade !

FO souligne enfin l'importance **du diagnostic formalisé et partagé, débouchant sur un plan d'action dans chaque DDI piloté et évalué dans le cadre du CHSCT local.**

C'est à ce prix que les agents des DDI retrouveront la sérénité et les conditions de travail auxquelles ils doivent pouvoir prétendre...

...à ce prix que le dialogue social dans le périmètre DDI retrouvera du sens !

Éléments remis à la mission :

- FO pose ses exigences en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail ([ici](#)) et demande la mise en place d'un CHSCT des DDI ([ici](#))
- FO se félicite de la création du CHSCT des DDI ([ici](#)), demande la constitution rapide de l'orchestre et l'écriture de sa partition...et met les décideurs face à leurs responsabilités en matière de RPS ([ici](#)) !
- FO dresse l'état des lieux des DDI sur la base du bilan social 2014 ([ici](#))
- FO met sur la table son manifeste pour l'État territorial ([ici](#))

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfp@fo-fnecfp.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@orange.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris